

Commission Locale de l'Eau de la Midouze BILAN D'ACTIVITE 2017

Conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement, la Commission Locale de l'Eau doit établir un rapport annuel sur ses travaux et sur les perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre du SAGE. Ce rapport est adopté en séance plénière ou en bureau et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

Le bilan d'activité 2017 vient en complément du Tableau de bord 2017, où de nombreuses informations sont reportées. Vous pourrez télécharger le tableau de bord sur le site du SAGE Midouze (<http://www.sage-midouze.fr>) dans la partie « Documents du SAGE ».

Pour mémoire, l'animatrice du SAGE Midouze intervient également en appui aux animatrices des SAGE Adour amont et Adour aval, sur les outils et la cohérence inter-SAGE, ainsi qu'à la coordination de l'étude prospective Adour 2050. Depuis 2016, dans le cadre de la mise en œuvre du volet quantitatif du SAGE Midouze, l'animatrice coordonne également l'élaboration du projet de territoire du Midour et y participe activement au titre du SAGE.

Avec le soutien financier de :



SOMMAIRE

2017 EN BREF.....	2
ANIMATION	3
2017 : ACTIONS MENEES ET TRAVAIL ENGAGE.....	4
REUNIONS - 2017	11
PERSPECTIVES 2018.....	11
ANNEXE 1 : Réunions et formations.....	14
ANNEXE 2 : AURORISATIONS LOI SUR L'EAU 2017 – AVIS EMIS	17
ANNEXE 3 : AURORISATIONS ET DECLARATIONS LOI SUR L'EAU 2017	35

2017 EN BREF...

En 2017, l'animation du SAGE Midouze a consisté :

- à piloter et suivre la démarche de Projet de Territoire du Midour, volet opérationnel de la mise en œuvre du SAGE pour la restauration d'un équilibre quantitatif ; à réaliser l'état des lieux ; à participer à l'ensemble des travaux et réunions ; à assister le prestataire pour l'animation des ateliers de concertation ;
- à piloter et à participer à l'étude prospective Adour 2050 ;
- à lancer une étude sur la qualité physico-chimique et biologique du secteur « Douze aval », en partenariat avec les acteurs du secteur (Aqualande, Caillor, Sydec) ; à suivre les prestataires et partenaires techniques (chambre d'agriculture des Landes, DDTM40) ;
- à renouveler la Commission Locale de l'Eau, dont l'arrêté de composition arrivait à échéance le 22 juin 2017 ;
- à suivre l'étude de collecte et d'harmonisation des données « zones humides » pour la réalisation de bases de données homogènes à l'échelle du bassin de l'Adour ; réalisé en « inter-SAGE », conjointement avec les SAGE Adour amont et Adour aval ;
- à la finalisation et la diffusion du « Guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme » et à la mise en place d'un onglet spécifique « assurer la compatibilité avec le SAGE » ; à sa présentation au séminaire des animateurs de SAGE de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ; au-delà du guide, un important travail de lien avec les acteurs de l'urbanisme est réalisé en continu ;
- à la finalisation et la diffusion du « Guide pratique érosion » ; à l'organisation d'une journée d'information sur le thème « Le sol, clef de voûte de la gestion de l'eau ». Cette journée, initialement prévue pour la journée mondiale des sols en décembre 2017 a dû être reportée en début d'année 2018 pour des raisons de calendrier des intervenants ;
- à suivre l'élaboration des SCOT « Landes d'Armagnac » et « Hautes Landes », des PLUi « Pays Morcenais » et « Pays Tarusate » ;
- à engager une étude socio-économique sur la nappe des sables infra-molassiques, en convention de recherche et développement avec le BRGM ;
- à promouvoir le territoire du Midour pour une étude spécifique des relations nappes-rivières sur le secteur du Ludon et les perspectives de l'impact du changement climatique, dans le cadre de la convention cadre eaux souterraines de la région Nouvelle Aquitaine ;
- à engager une réflexion et un partenariat pour mieux coordonner et créer des échanges entre structures travaillant sur les espèces invasives ;
- à recruter une nouvelle animatrice pour le SAGE Midouze ;
- à réaliser le tableau de bord 2017 de suivi du SAGE.

Il existe trois SAGE sur le bassin de l'Adour, dont deux sont mis en œuvre (Adour amont et Midouze). Afin de garantir une cohérence entre les travaux menés sur les différents sous-bassins, une cohérence inter-SAGE est recherchée sur la plupart des actions engagées (guides de mise en compatibilité, bases de données « zones humides », risque d'érosion, invasives), tout en respectant les spécificités de chaque SAGE.

ANIMATION

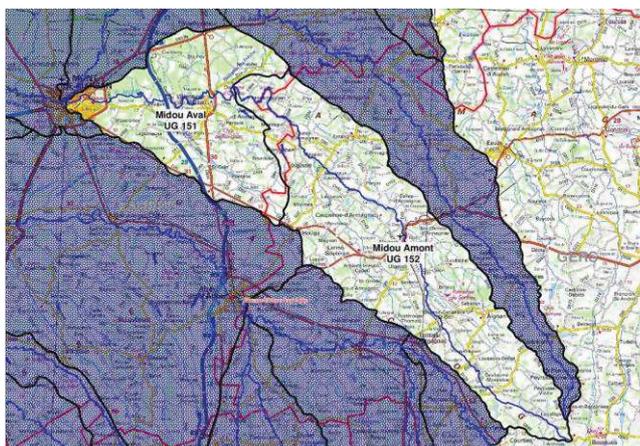
D'une manière générale, l'animateur du SAGE de la Midouze dans sa phase de mise en œuvre est chargé de :

- Mettre en œuvre les dispositions du SAGE de façon directe (portage par l'Institution Adour) ou indirecte (travail en partenariat avec les structures en place sur le bassin et maîtres d'ouvrage locaux, suivi des actions engagées répondant aux objectifs du SAGE) ;
- Communiquer et informer sur l'existence et le contenu du SAGE ;
- Analyser et émettre un avis sur les dossiers de déclarations et d'autorisations loi sur l'eau ;
- tenir le secrétariat technique et administratif du SAGE : préparation (déroulement des séances, briefing amont avec le Président, dossiers examinés...) et organisation (réservation salle, envoi convocations, gestion du matériel...) des différentes réunions ; réception appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, reprographie des documents... ; gérer les demandes et le suivi des différents financements ;
- réaliser les cahiers des charges et la mise en concurrence des bureaux d'études pour les prestations de services, assurer le suivi des études, diffuser les résultats ;
- assister aux réunions pouvant intéresser le SAGE ;
- participer aux échanges entre animateurs SAGE et avec les autres partenaires techniques ;
- veille réglementaire ;
- la communication externe et interne (site Internet, lettre d'information, etc.).

2017 : ACTIONS MENEES ET TRAVAIL ENGAGE

Parmi les actions portées par la cellule d'animation, les actions suivantes peuvent être mises en exergue.

Projet de territoire du Midour



Le 4 novembre 2015, la CLE a confié par délibération à l'Institution Adour l'animation du Projet de territoire du Midour, projet visant à mettre en œuvre de façon opérationnelle le volet quantitatif du SAGE Midouze sur le sous-bassin prioritaire du Midour.

Un gros travail a été mené en 2017 pour rédiger l'état des lieux du projet de territoire, incluant un diagnostic socio-économique du bassin, tout en prenant en compte les attentes du territoire exprimées lors des deux ateliers de concertation et des deux réunions publiques organisées en 2017.

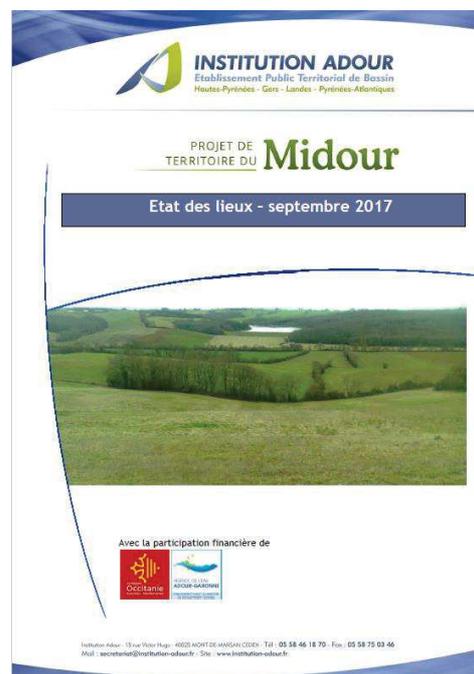
Le diagnostic socio-économique a ainsi été présenté au Comité de pilotage du 10 mai 2017 ; l'état des lieux dans sa globalité a été validé à l'unanimité lors du COPIL du 17 octobre 2017.

Le travail sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire a été lancé avec l'atelier de la concertation n°3 du 13 novembre 2017 à Aignan, qui s'est révélé très productif.

L'ensemble des documents produits et des comptes-rendus est mis en ligne sur le site de l'Institution Adour :

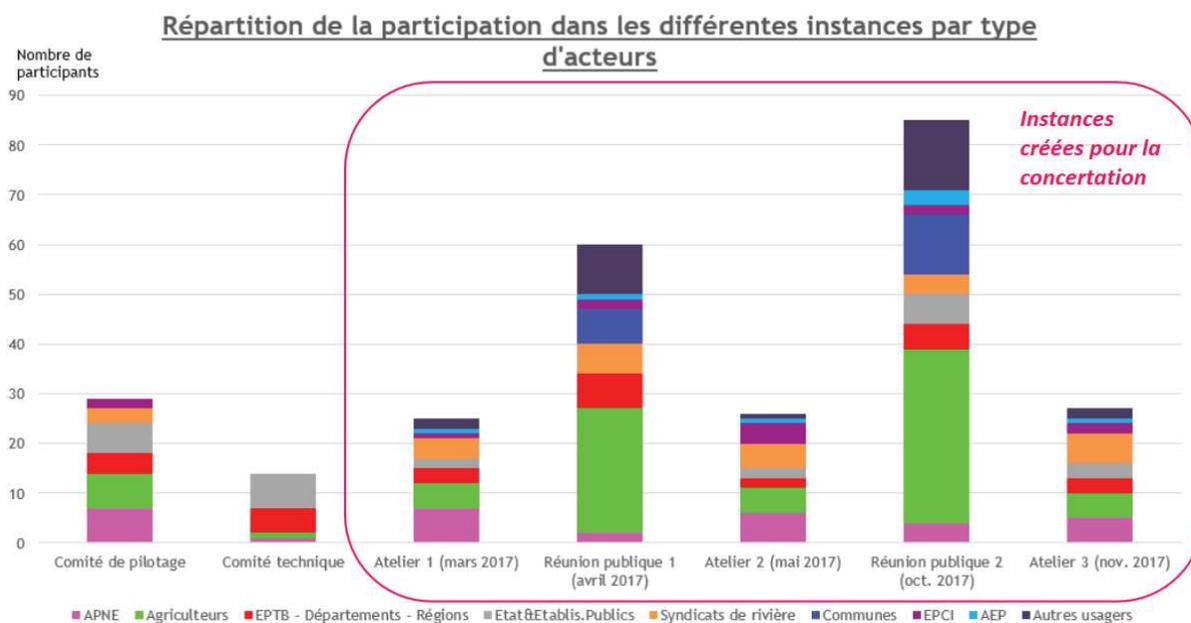
<http://www.institution-adour.fr/index.php/documents.290.html>

Très actif, le cotech se réunit en moyenne 1 fois par mois (10 réunions en 2017). Assurant le pilotage du projet, l'animatrice du SAGE participe à l'ensemble des travaux et réunions.



Le dynamisme et l'avancement de la démarche sont salués par de nombreux acteurs ; l'Institution Adour est ainsi sollicitée régulièrement pour aller présenter les travaux du projet de territoire et la concertation mise en place (3 présentations en 2017 : colloque du département de la Haute-Garonne, colloque Comédie, colloque Arvalis Gestion quantitative de l'eau à l'échelle du territoire).

Par ailleurs, on peut noter une bonne participation des différentes strates d'acteurs qui restent mobilisés sur la démarche. Près de 90 personnes étaient ainsi présentes lors de la réunion publique du 3 octobre 2017 à Arthez d'Armagnac.



Participation à l'étude prospective Adour 2050

La vision globale de l'eau et de ses usages sur le bassin nécessite de tenir compte de la thématique du changement climatique et de ses effets sur le bassin.

L'étude prospective Adour 2050 engagée par l'Institution Adour a pour objectif d'envisager les impacts des changements climatiques et sociétaux sur l'eau et les milieux aquatiques des bassins de l'Adour et des côtiers basques à l'horizon 2050. Elle permettra ensuite de dégager les actions d'adaptation les plus pertinentes.

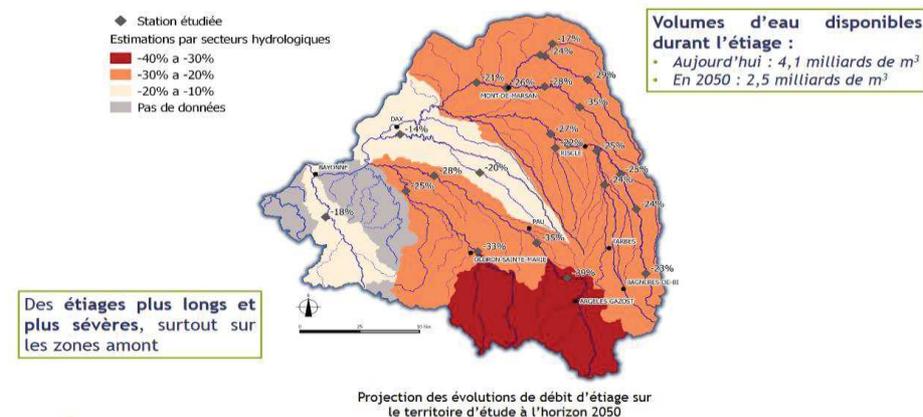
C'est pourquoi – au-delà de son rôle de chef de projet de la démarche - l'animatrice du SAGE participe à la démarche prospective Adour 2050 pour le compte de la CLE par le biais des réunions publiques, des comités techniques, ainsi que des comités de pilotage, aux côtés du Président et des Vice-Présidents de la CLE.

En 2017, l'animatrice a notamment représenté le bassin de la Midouze lors des ateliers dédiés à la création des scénarios tendanciels par thématique, pour la pondération critères du modèle permettant de calcul l'impact des scénarios sur la ressource, ainsi que pour l'établissement de la fiche « portrait de territoire ».

Les premiers résultats, notamment ceux relatifs à l'impact du changement climatique, sont pris en compte dans les avis émis par le Bureau de la CLE, comme par exemple la diminution à venir des débits d'été, qui au-delà des problématiques agricoles (irrigation) pose également la question de la dilution des rejets des collectivités.

A 2050

Quelques exemples d'évolutions climatiques



Un état d'avancement de l'étude et de ses résultats sera présenté à chaque réunion de la CLE.

Plus d'information

<http://www.institution-adour.fr/index.php/adour-2050.html>

Etude sur la qualité du sous-bassin de la douze aval

Afin d'atteindre le bon état qualitatif des masses d'eau, un des grands enjeux du SAGE Midouze est la réduction des pressions sur la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des masses d'eau, notamment des pressions de pollution diffuse, de pollution par les eaux usées domestiques, industrielles et aquacoles.

L'amélioration de la connaissance de la qualité biologique sur le secteur Douze / Estampon s'inscrit ainsi dans l'objectif de plusieurs dispositions du SAGE Midouze :

- *C2P1. Réduire la pollution des exploitations d'élevage*
- *C2P2. Améliorer les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires en zones agricoles et forestières*
- *D1P2. Adapter les rejets de STEP à la sensibilité du milieu naturel*
- *D2P1. Suivre et réduire l'impact des activités industrielles et artisanales non raccordées aux STEP communales (hors pisciculture)*
- *D2P3. Evaluer et réduire l'impact des piscicultures sur la qualité des cours d'eau*

L'objectif de l'étude est de mener de nouvelles campagnes d'analyses, à des points stratégiques du bassin, pour déterminer plus finement l'origine des pollutions sur les bassins versants de la Douze, de l'Estampon et des affluents. Afin que les résultats soient suffisamment significatifs et représentatifs, l'étude sera menée sur 3 campagnes annuelles de mesure. Elle consiste à réaliser des analyses physico-chimiques (tous les 2 mois) et biologiques (une fois par an à l'étiage) en 13 points du bassin : 8 sur la Douze et ses affluents, 5 sur l'Estampon et ses affluents.

Après consultation des entreprises, les prélèvements et analyses physico-chimiques ont été confiés au Laboratoire des Pyrénées et des Landes. Les prélèvements et analyses hydrobiologiques, ainsi que l'analyse de l'ensemble des résultats au regard des pressions identifiées sur le secteur, ont été confiées à Aquabio.

D'un coût total sur 3 ans de 138 338 €TTC, cette étude est financée à 70% par l'Agence de l'Eau. Une convention de partenariat financier a également été signée avec le groupe Aqualande, la société Caillor et le Sydec qui apportent chacun près de 9000€.

Par ailleurs, une convention d'échange de données a été signée avec la chambre d'agriculture des Landes et la DDTM40 pour la mise à disposition de données permettant une définition plus fine des pressions existantes sur le secteur d'étude.

La première restitution des résultats aura lieu au printemps 2018.

Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau

La commission locale de l'eau de la Midouze avait été installée par le Préfet des Landes en mars 2005. La durée du mandat des membres de la CLE étant de 6 ans, celle-ci avait été renouvelée par arrêté le 22 juin 2011. Le mandat des membres de la CLE arrivait donc à échéance, nécessitant un renouvellement complet.

A cette occasion, le bureau de la CLE du 25 novembre 2016 avait souhaité intégrer l'ensemble des EPCI du territoire, notamment au regard des évolutions statutaires de ces intercommunalités (prises de compétences en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, et sur le petit cycle de l'eau). Ce sont ainsi 6 nouveaux EPCI qui intègrent la CLE, ainsi que le PETR du Val d'Adour qui porte le seul SCOT gersois du bassin.

Par ailleurs, les deux structures animatrices des sites Natura 2000 « Réseau hydrographique des affluents de la Midouze » et « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon », Midouze Nature et l'ADASEA du Gers, partenaires techniques historiques de la CLE et du SAGE, ont été intégrés au collège des usagers.

Afin d'anticiper ce renouvellement, les courriers de demande de désignations aux différentes structures et organismes ont été envoyés le 13 mars 2017, avec une demande de réponse dans les deux mois. Malgré les nombreuses relances de l'animatrice et du secrétariat de l'Institution Adour, les dernières délibérations de désignation ont été reçues fin octobre.

L'ensemble des éléments ont ainsi été transmis à la DDTM des Landes fin octobre et l'arrêté de composition de la CLE a été signé le 29 novembre 2017.

Harmoniser les données existantes relatives aux zones humides et identifier les zones humides prioritaires (projet inter-SAGE)

Rappel

La disposition G1P1 du SAGE Midouze préconise d'actualiser la connaissance sur les zones humides et de les intégrer dans une base de données commune, afin de pouvoir par la suite identifier des zones humides prioritaires (disposition G1P2).

Pour rappel, lors de l'élaboration du SAGE, une étude de *Cartographie des zones vertes du bassin de la Midouze* a été réalisée par le bureau d'études GERE. Etant antérieure à l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, les données produites ne sont pas utilisables en tant que « zones humides » à proprement parlé. Or, les zones humides prioritaires ne peuvent être définies qu'à partir de zones humides effectives.

Le SAGE Adour amont ne disposant pas non plus de données « zones humides effectives », et le SAGE Adour aval – en phase d'état des lieux – nécessitant une cartographie de ses zones humides, une étude inter-SAGE a été lancée par l'Institution Adour pour collecter l'ensemble des données de zones humides effectives et probables existant sur le bassin de l'Adour, afin d'harmoniser et de favoriser la réutilisation des données disponibles lorsque cela est possible.

L'étude menée en « inter-SAGE » concerne tout le bassin versant de l'Adour, correspondant au territoire de l'EPTB Institution Adour. Il s'agit d'harmoniser l'information disponible sur l'ensemble du bassin de l'Adour et en particulier sur ces deux SAGE, et sur celui de l'Adour aval, en cours d'élaboration, en recueillant et en analysant les données existantes.

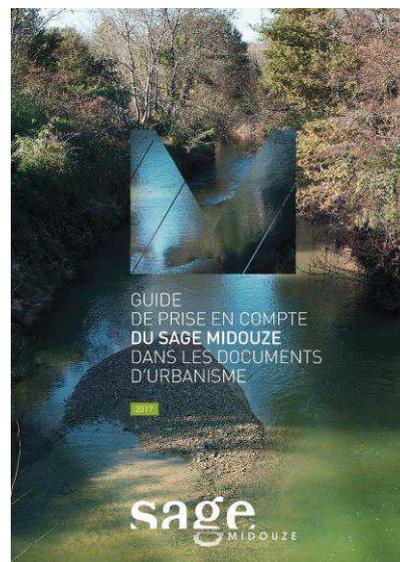
Une base de données géographique sur les zones humides effectives (=réelles) recensées dans les inventaires existants sera constituée en utilisant l'application GWERN pour QGIS. Cette base sera commune à tout le bassin de l'Adour. Une autre base de données, relatives aux zones humides potentielles, sera également créée, à travers une analyse critique de l'ensemble des données récupérées.

En 2017, l'animatrice du SAGE Midouze a participé au suivi de l'étude. Les bases de données ZHE et ZHP sont en cours de finalisation.

Diffusion du Guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme (projet inter-SAGE)

Le SAGE est un document volumineux qui peut être complexe à prendre en main par les acteurs de l'urbanisme compte-tenu de sa structuration, de la variété de ses dispositions et de l'absence potentielle de moyens décrits pour atteindre les objectifs fixés dans les dispositions. Pourtant, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le PAGD du SAGE et conformes à son règlement. Afin de faciliter la compatibilité des projets au SAGE Midouze de leur dépôt auprès des services instructeurs un guide de compatibilité des documents d'urbanisme. Ce travail a été mené dans une démarche inter-SAGE, avec le SAGE Adour amont, en 2016.

Ainsi le guide de prise en compte du SAGE Midouze dans les documents d'urbanisme a été édité et diffusé largement début 2017 : aux communes et EPCI du bassin versant, aux bureaux d'études connus sur le bassin pour l'élaboration des documents d'urbanisme en appui aux collectivités, aux agences locales d'urbanisme, aux services instructeurs de l'Etat, à la CLE, aux partenaires techniques et financiers.



L'animatrice du SAGE a été sollicitée par l'Agence de l'Eau pour présenter ce guide lors du séminaire des animateurs de SAGE du bassin Adour-Garonne qui s'est tenu le 23 novembre 2017 à Toulouse.

Par ailleurs, un onglet « Assurer la compatibilité avec le SAGE » a été ajouté sur le site Internet, et ce guide y est disponible en consultation et en téléchargement : <http://www.institution-adour.fr/index.php/compatibilite.sagemidouze.html>

Le guide de compatibilité relatif aux projets IOTA ou ICPE est toujours en cours d'élaboration.

Coordonner et créer des échanges entre structures travaillant sur les espèces invasives (projet inter-SAGE)

La disposition F2P3 du SAGE Midouze vise la lutte contre les espèces invasives.

Face au constat de l'absence de données harmonisées et partagées sur le territoire, et de coordination des actions entre l'amont et l'aval du bassin, une étude a été lancée sur les espèces invasives, en partenariat avec les Conservatoires de Botanique Nationaux (CBN Pyrénées - Midi-Pyrénées et CBN Sud-Atlantique).

Compte-tenu du nombre d'espèces invasives présentes ou proches du territoire (c'est-à-dire à surveiller), il a été convenu avec les CBN de ne travailler dans un premier temps que sur les plantes exotiques envahissantes présentes dans le règlement européen, dans un des deux SAGE (Midouze ou Adour amont) et/ou les espèces émergentes nécessitant une attention particulière d'après l'expertise des CBN (référents sur les plans d'actions régionaux de lutte contre les espèces invasives).

Pour ce faire, des échanges réguliers ont lieu avec les CBN en vue de réaliser une convention d'échanges de données tripartite entre le CBN Pyrénées Midi-Pyrénées, le CBN Sud-Atlantique et l'Institution Adour et bénéficier de l'outil OFSA/OBV du CBN Sud-Atlantique pour optimiser le traitement des données et identifier les enjeux territoriaux. Cette étape devrait être achevée fin 2017/début 2018.

Cela permettra en 2018 de dresser un état des lieux sur la base des données collectées et centralisées par les CBN, avec une approche par indicateur, des focus par espèces et des informations sur leur dynamique (action réalisée à l'échelle de l'EPTB afin d'optimiser et valoriser au mieux le traitement des données). Une fois celui-ci présenté aux acteurs locaux au travers de groupes de travail, il sera complété pour aboutir à un état des lieux partagé sur les espèces invasives du bassin de l'Adour.

L'étape suivante sera de créer et développer les échanges entre structures travaillant sur les espèces invasives sur un même territoire ou des territoires voisins, avec une approche par bassin versant, afin de coordonner les actions de lutte mises en place.

Consultation de la CLE pour avis / information

Autorisations loi sur l'eau

L'article R214-10 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Autorisation sont envoyés pour avis à la CLE, qui a 45 jours pour répondre. Dans le cadre des autorisations temporaires (article R214-23 du même code), la CLE a 15 jours pour rendre un avis. Ces délais courent à compter de la date de transmission des dossiers.

La CLE de la Midouze a délibéré le 27/06/2013 pour que le bureau puisse émettre un avis sur les dossiers d'autorisation en son nom, compte-tenu du délai de 45 jours à respecter.

En 2017, 4 avis formels sur des dossiers d'autorisation ont été rendus (cf. annexe 2) :

- Avis sur le système d'assainissement de Conte (Régie des eaux de Mont-de-Marsan) ;
- Avis sur le système d'assainissement de Jouanas (Régie des eaux de Mont-de-Marsan) ;
- Avis sur des travaux de modernisation de la canalisation de transport DN600 LUSSAGNET – SAUVETERRE DE GUYENNE - Poste de sectionnement de BOURRIOT BERGONCE (TIGF, autorisation temporaire) ;
- Avis sur le dossier d'autorisation environnementale du projet de construction de Carrefour de Gascogne à Mont-de-Marsan (avis technique « informel » transmis en l'absence de CLE renouvelée).

Déclarations Lois sur l'eau

L'article R214-37 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Déclaration sont envoyés pour information au Président de la CLE. Ces dossiers de déclaration étant transmis uniquement pour information au Président de la CLE, ils sont ainsi transmis en fin de procédure, soit en général à la date d'autorisation de démarrage des travaux, ce qui ne permet pas au Président de la CLE d'alerter les services instructeurs sur l'incomplétude ou l'incohérence d'un dossier au regard de sa compatibilité avec le SAGE.

En 2017 sur le périmètre du SAGE Midouze, 69 déclarations ont été enregistrées (cf. tableaux en Annexe 3), dont la moitié concerne des forages d'irrigation (création ou remplacement).

Prise en compte du SAGE

Suite au travail mené en partenariat avec les services de l'état, la cellule d'animation du SAGE est désormais régulièrement consultée pour avis informatif sur les pré-dossiers d'autorisation loi sur l'eau, ce qui permet de s'assurer de la prise en compte du SAGE et de ses enjeux en amont, et d'échanger avec le porteur de projet si nécessaire.

Documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme (SCOT / PLU / PLU(i) / cartes communales) doivent être compatibles avec le PAGD du SAGE. La thématique « eau » est cependant peu prise en compte dans la déclinaison des documents.

Grâce au travail mené en partenariat avec les services de l'Etat, la CLE est désormais souvent conviée aux réunions de travail au même titre que les « PPA » : personnes publiques associées, en tout cas dans les Landes.

La cellule d'animation du SAGE participe à l'échange de données cartographiques afin de faciliter la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme. En retour, l'accès aux données produites relatives aux enjeux du SAGE est souhaité afin de mettre à jour les informations relatives au territoire (exemple : résultats des inventaires effectués dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme).

L'animatrice du SAGE Midouze a ainsi suivi en 2017 l'élaboration des documents suivants :

- SCOT Adour Chalosse Tursan
- PLUi du Pays Tarusate
- PLUi du Pays Morcenais

Le SCOT de la Haute a été arrêté et soumis à enquête publique fin 2017. La CLE n'a pas été consultée pour donner son avis sur le document.

Récapitulatif des documents d'urbanisme suivis en 2017

Information de la prescription d'un document d'urbanisme	Echanges de données pour prise en compte enjeux du SAGE	Suivi et invitations aux réunions	Avis au titre des personnes publiques associées
aucune	-PLUi du Marsan -PLU de Nogaro	-SCoT Adour Chalosse Tursan -PLUi Pays Tarusate -PLUi Pays Morcenais	aucun

Formation

L'animatrice du SAGE a bénéficié d'une formation sur les relations entre sols et eau en juin 2017 dans le cadre d'une formation Agr'Eau organisée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et ouverte aux animateurs du bassin. Cette formation a permis une meilleure appréhension de la thématique érosion, priorité du SAGE Midouze.

REUNIONS - 2017

En raison du temps qui a été nécessaire au renouvellement de la CLE, celle-ci n'a pu se réunir en 2017. La prochaine réunion aura lieu le 5 février 2018 à 9h30 à Mont de Marsan (salle Henri Lavielle, département des Landes).

La liste des autres réunions organisées ou réunions auxquelles a participé l'animatrice au titre du SAGE est présentée en Annexe 1.

PERSPECTIVES 2018

En 2018, l'animation du SAGE Midouze sera tournée principalement autour des points suivants :

- Pilotage du projet et poursuite de la participation à l'étude prospective Adour 2050
- Pilotage du projet de territoire du Midour et participation technique (coordination SAGE, concertation, actions, etc.)
- Suivi de l'étude « qualité du sous-bassin de la Douze aval »
- Poursuite des travaux sur les espèces exotiques envahissantes
- Suivi de l'étude BRGM sur les nappes du Midou
- Suivi de l'étude socio-économique de la nappe des sables infra-molassiques
- Suivi des documents d'urbanisme en cours d'élaboration
- Finalisation de la réalisation d'une base de données unique « zones humides » menée en inter-SAGE ;
- Organisation d'une journée d'information et de sensibilisation sur le thème « Le sol, clef de voûte de la gestion de l'eau » dans la poursuite de l'étude érosion ;
- Poursuite du travail sur le guide de compatibilité SAGE - IOTA / ICPE.

Renforcement du temps d'animation

Au regard de l'évolution du poste de l'animatrice actuelle, le temps d'animation dédié au SAGE Midouze ne permet pas une mise en œuvre optimale du SAGE.

Par ailleurs, la démarche de Projet de Territoire du Midour, pour maintenir le niveau de concertation et les échéances (finalisation du projet en 2018), nécessite également un renforcement du temps d'animation dédié.

L'Institution Adour a donc recruté une chargée de mission SAGE Midouze / Projet de territoire du Midour, au double profil agronome / environnement, qui prendra son poste début 2018.

Suivi de l'étude BRGM sur les nappes du Midou

La cellule d'animation du SAGE a proposé au BRGM le territoire à enjeu du Midour pour une étude spécifique des relations nappes-rivières sur le secteur du Ludon et les perspectives de l'impact du changement climatique, dans le cadre de la convention cadre eaux souterraines de la région Nouvelle Aquitaine.

Cette proposition ayant été retenue en accord avec le département des Landes, une synthèse hydrogéologique du bassin versant du Midour sera réalisée. Une attention particulière sera portée aux relations eaux de surface - eaux souterraines.

Une estimation de l'évolution temporelle de la recharge sera réalisée en différents secteurs du bassin versant. Elle s'appuiera sur l'évolution temporelle de la pluie efficace, calculée sur la base des chroniques de pluie et d'évapo-transpiration établies par MétéoFrance (grille SAFRAN).

Sur la base de la synthèse hydrogéologique conduite, une liste de conséquences potentielles du changement climatique sur les eaux souterraines sera proposée avec pour objectif de proposer des mesures d'adaptation.

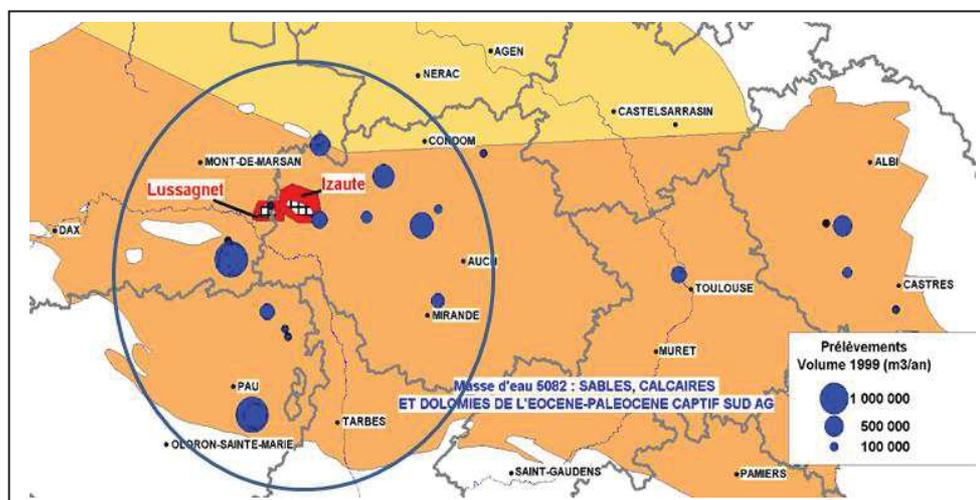
Cette étude, stratégique dans le cadre du projet de territoire, viendra également répondre pour partie à la disposition A4. Améliorer les connaissances sur les nappes souterraines du SAGE Midouze.

Etude socio-économique sur la nappe des sables infra-molassiques (inter-SAGE)

La nappe des sables infra-molassiques (SIM), aussi appelée parfois nappe de l'éocène (âge du dépôt des SIM), est utilisée à 80 % pour des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable. Elle constitue une ressource stratégique majeure sur le bassin de l'Adour avec 9Mm³ de prélevés chaque année (Sud-Est Landes, Nord-Est Pyrénées-Atlantiques, substitution et sécurisation Gers), ce secteur concentrant ¾ des prélèvements dans la nappe.

Cette nappe est également utilisée à des fins de thermalisme, et sert de réservoir pour le stockage de gaz naturel (stockages d'Izaute - Lussagnet).

Cette nappe fait l'objet d'un suivi depuis 1968 qui a montré une baisse constante de sa piézométrie à 90 % due aux prélèvements. Des variations de niveau et de pression de la nappe, liées au fonctionnement du stockage de gaz, posent également quelques problèmes localement (thermes de Barbotan et captages AEP alentours, notamment Nogaro).



Au regard de l'enjeu stratégique de cette nappe sur le bassin, l'Institution Adour va engager une étude socio-économique sur les usages de la nappe et les enjeux associés, avec pour objectifs :

- Caractérisation des usages actuels de la nappe des sables infra-molassiques ;
- Identification des autres ressources utilisées (ou alternatives possible) par type d'usage et par territoire ;
- Qualification de l'intérêt de la nappe des sables infra-molassiques (qualité, proximité, sécurisation ...) par rapport à ces ressources alternatives ;
- Evaluation de l'avantage économique associé à l'utilisation des sables infra-molassiques ;
- Identification des enjeux de gestion actuels ;

- Prospective (en lien avec Adour 2050) et identification des facteurs de changement susceptibles d'augmenter les tensions sur les ressources en eau dans le territoire des sables infra-molassiques.

Cette étude, menée dans le cadre d'une convention de recherche et développement avec le BRGM, va démarrer en 2018 pour une durée prévisionnelle de 1 an, et permettra de répondre pour partie aux objectifs des dispositions A4. Améliorer la connaissance sur les eaux souterraines et H1. Sécuriser l'AEP d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

ANNEXE 1 : Réunions et formations

Le tableau suivant indique les réunions auxquelles l'animatrice du SAGE a organisé pour la mise en œuvre du SAGE ou a participé spécifiquement pour le SAGE Midouze.

Thème	Objet	Lieu	Date
Animation SAGE Midouze / inter-SAGE	Rencontre des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement du Gers + FNE Midi-Pyrénées – Présentation du SAGE et des actions mises en œuvre / Présentation du projet de territoire	Auch	05/01/2017
	Réunion de coordination inter-SAGE	Mont de Marsan	15/03/2017
	RDV téléphonique BRGM sur la proposition d'étudier le secteur Midou-Ludon	/	23/03/2017
	Entretien CEREG – retour d'expérience SAGE pour étude AFB	Mont de Marsan	15/05/2017
	Réunion sur le portage d'une étude socio-économique sur la nappe des SIM	Mont de Marsan	09/06/2017
	Réunion de coordination inter-SAGE	Mont de Marsan	02/08/2017
	Réunion sur le portage d'une étude socio-économique sur la nappe des SIM	Mont de Marsan	07/09/2017
	Réunion avec le département des Landes sur la proposition d'étudier le secteur Midou-Ludon	Mont-de-Marsan	14/09/2017
	RDV téléphonique – Interview pour audit environnement ISO26000 Aqualande	Mont-de-Marsan	21/09/2017
	Forum de l'Eau de l'Adour	Mont-de-Marsan	27/09/2017
	Réunion Régie des Eaux de Mont de Marsan – système d'assainissement de Conte	Mont-de-Marsan	09/10/2017
	Réunion technique des animateurs SAGE	Le Teich	19/10/2017
	Réunion des animateurs SAGE du bassin Adour-Garonne ; présentation du guide urbanisme	Toulouse	23/11/2017
	Séminaire GEMAPI	Pau	7/12/2017
Information / Communication	Imprimerie - validation des BAT des guides urbanisme et érosion	Dax	15/02/2017
	Imprimerie – récupération des guides érosion	Dax	05/05/2017
Qualité / Erosion des sols	Formation AGREAU : La couverture végétale permanente agricole des sols, liens entre sols et eau	Bordeaux	15- 16/06/2017
	Rencontre Maïsador – Journée « Sols et érosion »	Haut-Mauco + terrain	10/08/2017
	Reconnaissance et calage des 13 stations de mesure pour l'étude Qualité de la Douze aval	BV Douze - Estampon	20/02/2017
	Réunion de travail sur la définition des pressions pour l'étude Qualité de la Douze aval	Mont de Marsan	12/06/2017
	RDV téléphonique Chambre d'agriculture des Landes (SIG) pour convention échange de données	/	22/06/2017
	Suivi Aquabio - Pose des substrats pour les analyses hydrobiologiques	BV Douze - Estampon	18/07/2017
	Point avancement CA40 - définition des pressions pour l'étude Qualité de la Douze aval	Mont-de-Marsan	24/10/2017
	Point avancement DDTM40 - définition des pressions pour l'étude Qualité de la Douze aval	Mont-de-Marsan	30/10/2017
	Réunion téléphonique Aquabio – calage restitutions + pressions	/	28/11/2017

Thème	Objet	Lieu	Date
Quantité / Projet de territoire du Midour	Comité technique du Projet de Territoire du Midour	Villeneuve-de-Marsan	16/01/2017
	Cotech restreint - Présentation du bilan besoins ressource de la Midouze à Lisode	Mont-de-Marsan	02/02/2017
	Cotech restreint	Mont-de-Marsan	16/02/2017
	Comité technique du Projet de Territoire du Midour	Ju-Belloc	28/02/2017
	Projet de territoire du Midour - Atelier de la concertation n°1 – animation du thème « villes »	Aignan	07/03/2017
	Réunion Publique du Projet de Territoire du Midour (annulée en dernière minute : accueil et information sur place)	Villeneuve-de-Marsan	21/03/2017
	Comité technique du Projet de Territoire du Midour	Mont-de-Marsan	11/04/2017
	Réunion Publique du Projet de Territoire du Midour	Magnan	13/04/2017
	Comité de pilotage du Projet de Territoire du Midour	Nogaro	10/05/2017
	Comité technique du Projet de Territoire du Midour	Nogaro	10/05/2017
	Cotech restreint – diag socio-éco	Mont-de-Marsan	18/07/2017
	Comité technique du Projet de Territoire du Midour	Mont-de-Marsan	03/08/2017
	Comité technique du Projet de Territoire du Midour	Pau	12/09/2017
	Réunion Publique du Projet de Territoire du Midour	Arthez d'Armagnac	03/10/2017
	Comité de pilotage du Projet de Territoire du Midour	Mont-de-Marsan	17/10/2017
	Comité technique du Projet de Territoire du Midour	Mont-de-Marsan	17/10/2017
	Réunion téléphonique LISODE – préparation de l'atelier de concertation n°3	/	31/10/2017
	Comité technique du Projet de Territoire du Midour	Aignan	13/11/2016
	Projet de territoire du Midour - Atelier de la concertation n°3 – animation du thème « villes »	Aignan	13/11/2017
	Réunion téléphonique LISODE – organisation de la suite de la démarche	/	04/12/2017
	Comité technique du Projet de Territoire du Midour	Villeneuve-de-Marsan	11/12/2017
Réunion échanges avec Frédéric Fournier – suivi des PT	Mont-de-Marsan	12/12/2017	
Réunion téléphonique LISODE – organisation du cotech du 23/01/2018	/	15/12/2017	

Thème	Objet	Lieu	Date
Rivières / Zones Humides	Cotech inter-SAGE Etude Zones Humides	Pau	07/02/2017
	Cotech du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Midouze – présentation du PPG	Tartas	09/03/2017
	Comité de pilotage Cartographie des cours d'eau dans les Landes	Mont-de-Marsan	04/04/2017
	Réunion de présentation du projet « Boisements Riverains »	Mont-de-Marsan	16/05/2017
	Groupe de travail Cartographie des cours d'eau dans les Landes	Mont-de-Marsan	01/06/2017
	Rencontre des 2 CBN – projet de coordination sur les espèces invasives	Mont-de-Marsan	25/07/2017
	Cotech du Syndicat du Midou et de la Douze	Saint-Avit	20/10/2017
Urbanisme	PLU(i) Pays Morcenais - Atelier EAU	Morcenx	12/01/2017
	Groupe de travail AEAG sur les retours d'expérience Eau & urbanisme	Pau	10/04/2017
	PLU(i) Pays Morcenais – Réunion de présentation du projet de PADD	Morcenx	06/07/2017
	PLU(i) Pays Morcenais – Réunion thématique Assainissement	Morcenx	12/09/2017
Changement climatique	Ateliers Adour 2050 – Construction des scénarios tendanciels	Salies-de-Béarn	18/01/2017
	Comité technique Etude prospective Adour 2050	Mont-de-Marsan	23/02/2017
	Comité technique Etude prospective Adour 2050 – Pondération des critères	Pau	19/04/2017
	Comité technique Etude prospective Adour 2050 – Restitution 1ers résultats phase 1	Pau	24/05/2017
	Comité de pilotage Etude prospective Adour 2050	Mont-de-Marsan	22/06/2017
	Exposition sur les changements climatiques en Aquitaine	Dax	06/10/2017
	Comité de pilotage Etude prospective Adour 2050 – Restitution phase 1	Aire-sur-Adour	30/11/2017